

- 5 JUIL. 2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	38 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : **21 juin 2017**  
Date d'affichage : **21 juin 2017**

### SEANCE DU 27 JUIIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de juin, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente Jean-Chaux de Mons.

**Etaient présents** : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Éric GOLD, Annie HABRIAL (suppléante de Bertrand HANOTEAU), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

**Absent ayant donné un pouvoir** :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY  
Luc CHAPUT a donné pouvoir à Jeanne DEBITON  
Sandrine COUTURAT a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON  
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS  
Roland GENESTIER a donné pouvoir à Éric GOLD  
Yves RAILLERE a donné pouvoir à Robert IMBAUD

**Absent** :

Bertrand HANOTEAU

**Secrétaire de séance** : M. Didier CHASSAIN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2017-112 : **CREATION D'UN CIRCUIT AUDIOGUIDE A RANDAN - SOLLICITATION DE FONDS LEADER**

**Rapporteur** : Bernard FERRIERE

Dans le cadre de sa compétence développement touristique, la Communauté de Communes des Coteaux de Randan en lien avec l'Office de Tourisme de Riom-Limagne a décidé de travailler à l'aménagement d'un circuit découverte multimédia sur la commune de Randan.

Suite à la fusion, il convient de reprendre cette démarche et notamment de procéder à une demande de subvention LEADER Gal Pays de Vichy-Auvergne.

**Rappel du contexte** :

- Mise en œuvre du projet Ambassadeurs de territoire avec la création de vidéos et de visites audioguidées par l'Office de tourisme,

- Mobilité en pleine expansion (1 français sur 2 dispose d'un smartphone, forte progression du taux d'équipement des seniors et 3 téléphones mobiles sur 4 vendus aujourd'hui sont des smartphones).

Objectifs :

- Promouvoir et mettre en valeur les lieux d'intérêts patrimoniaux,
- "Vulgariser" le patrimoine,
- Eveiller la curiosité du grand public,
- Toucher de nouvelles clientèles adeptes des nouvelles technologies,
- Permettre des visites en toute liberté,
- Faciliter la découverte spontanée de ces lieux par un public de passage.

Concept :

- Une plateforme d'hébergement des données du circuit : Cirkwi,
- De nombreuses fonctionnalités : géolocalisation, plans, calculs d'itinéraire, contenus audio écoutables en ligne sans besoin de télécharger en amont, contenus vidéo,
- Panneaux en ville + plaquette papier : panneau de départ adapté aux déficients visuels et panneaux "QR code" disposés devant chaque point d'intérêt à "flashez" avec le smartphone au cours de la visite pour accéder aux commentaires en audio ou en vidéo avec adaptation pour déficience auditive.

Plan de financement prévisionnel :

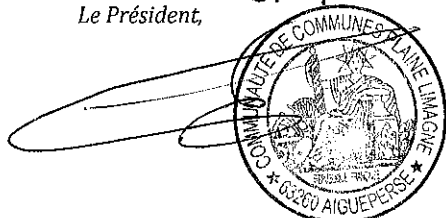
DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant TTC	Libellé	Montant
Panneaux (fournitures et pose)	4 000,00 €	LEADER GAL Pays Vichy Auvergne	8 560,00 €
Mise en accessibilité <i>Déficience visuelle : 3 500,00 €</i> <i>Déficience auditive : 3 200,00 €</i>	6 700,00 €	Autofinancement CCPL	2 140,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 700,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 700,00 €</b>

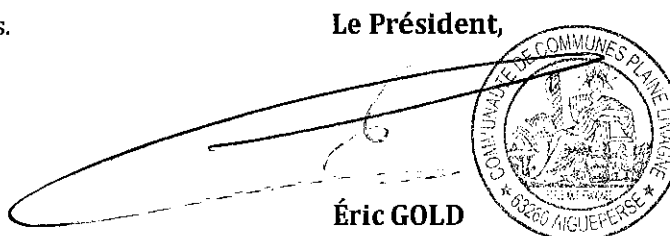
→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de procéder à l'aménagement du circuit audio-guidé sur la commune de Randan,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel, les dépenses étant prévues au budget primitif 2017,
- de déposer une demande de financement LEADER GAL Pays Vichy-Auvergne,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour mettre en œuvre la présente décision, notamment en procédant au choix des prestataires et en signant tous les documents afférents.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 25/10/2017  
Le Président,



Le Président,  
  
Éric GOLD

